DLP 27-1-92 ISSN 0992-9924 7328

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

®

Avertissements agricoles

BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Viticulture Bas-Vivarais

Abonnement annuel : 200 Frs - Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 2 - 22 Janvier 1992

MALADIES DU BOIS :
- situation
- esca-excoriose : méthode de lutte
- conditions d'application de l'arsénite de soude
- conditions d'emploi de l'arsénite de soude

NOTE NATIONALE EUTYPIOSE 1991 p.3 et 4

SITUATION

Les 3 principales maladies du bois : Esca, Excoriose, Eutypiose sont présentes dans nos vignobles. L'esca est toutefois la maladie dominante.

	EUTYPIOSE	ESCA	EXCORIOSE
Champignon	Eutypa lata	Céphalosporium Eutypa lata Phialophora sp Phellinus ignarius Stereum hirsutum	Phomopsis viticola
Lieu et forme de conservation	-vieux bois morts atteints -Perithèces	Sclerotes dans bois mort	-pycnides sur écorces. -mycélium dans les bourgeons dormants
organes contaminés époque de contamination	-Plaies de taille réceptives pendant 42 jours après la taille	Plaies de taille	-jeunes pousses -dès le stade D
conditions favorisant la maladie	-hiver humide -pluie -presence de bois contaminés dans les parcelles ou dans les environs (60 km alentours)	-grosses plaies -les vignes âgées sont plus sensibles -bois contaminés dans les parcelles	-printemps pluvieux -bois contaminés dans les parcelles
apparition des symptômes	au moins 4 ans après la contamination	biologie peu connue	dès le début de l'été qui suit la contamination
methode de lutte preventive	ELIMINER LES BOIS CONTAMINES ET LES BRULER		
	C.f note eutypiose dans le procrain bulletin	ébourgeonner protéger les grosses plaies	

ESCA - EXCORIOSE : METHODE DE LUTTE CHIMIQUE

P 411

* **Contre l'Esca :** la seule méthode de lutte chimique est le traitement d'hiver à base d'arsénite de soude à la dose de 1250 g/hl de matière active.
* **Contre l'Excoriose :** la lutte chimique a deux objectifs :
- détruire les périthèces situés sur les écorces par un traitement d'hiver à base d'arsénite de soude à la dose de 650 g d'arsénite
- protéger les jeunes pousses au moment du débourrement contre des contaminations pouvant provenir des périthèces restants et de l'inoculum contenu dans les bourgeons (qui n'est pas atteint par le traitement d'hiver).

En parcelles fortement contaminées faire un traitement d'hiver + un programme de post débourrement.
En parcelles faiblement contaminées faire l'un des programmes de post-débourrement.

Imprimerie de la Région RHÔNE ALPES Directuer Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1656 AD

	ESCA	EXCORIOSE
TRAITEMENT D'HIVER	1250 g/hl d'arsénite de soude	650 g/hl d'arsénite de soude à appliquer le plus tardivement possible
TRAITEMENTS DE POST-DEBOURREMENT		* 2 applications d'un fongicide de surface quand : - 30 à 40 % des bourgeons sont au stade D - 40 % des bourgeons sont au stade E ou * 1 application unique d'un fongicide à base de phoséthyl d'aluminium au stade D

CONDITIONS D'APPLICATION DU TRAITEMENT A L'ARSENITE DE SOUDE

Traiter :

- au moins 10 jours après la taille et s'arrêter avant les premiers signes de gonflement des bourgeons,
- sur bois secs en dehors d'une période de gel,
- en travaillant sur la base de 500 l/ha de façon à bien mouiller le tronc et les bras,
- pendant au moins deux hivers consécutifs de façon à obtenir la meilleure efficacité en parcelle contaminée par l'ESCA.

REMARQUES :

En présence simultanée des deux maladies il faut appliquer l'arsénite à dose ESCA.

L'ATEMICEP vient d'obtenir une autorisation de vente pour la lutte contre l'Esca. Nous ne disposons à ce jour d'aucune référence concernant son efficacité et ses conditions d'application.

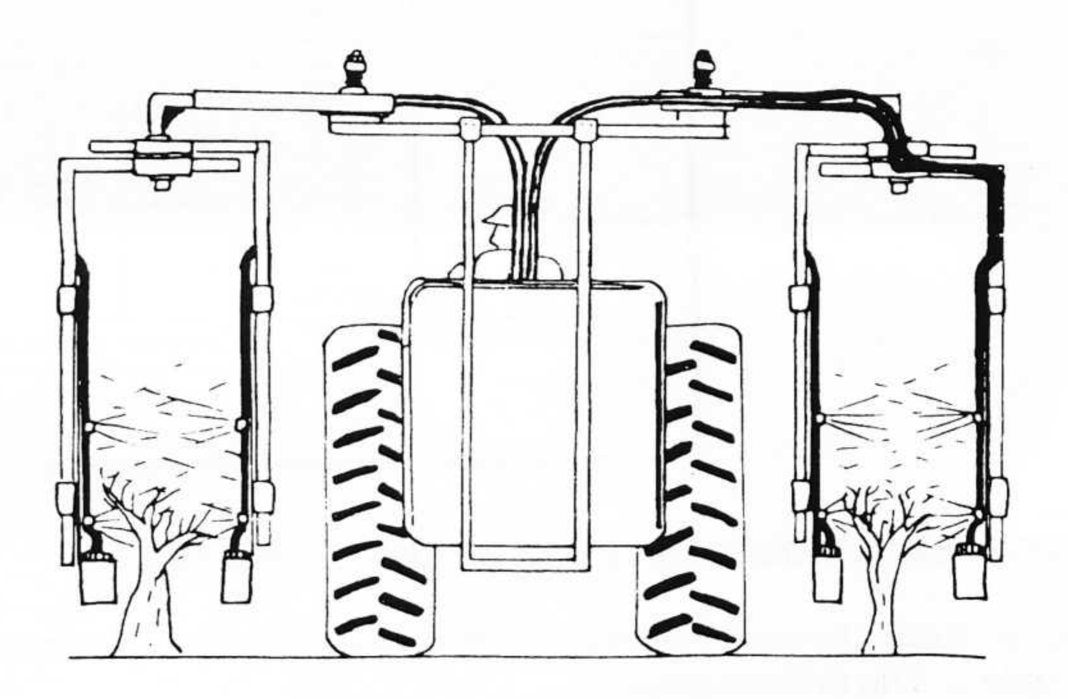
REDUIRE LES COUTS DE TRAITEMENT ET PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Les panneaux récupérateurs de bouillie permettent grâce à :

- des buses à jets pinceaux de localiser l'application sur les ceps,
- des bacs situés sous les panneaux de récupérer une partie de la bouillie qui est ensuite recyclée.

On récupère ainsi les 2/3 de la bouillie, et traiter 3 ha avec 500 l au lieu d 'un.
L'utilisateur reçoit moins d'embruns.
Le mouillage des souches est excellent.

Schéma des panneaux récupérateurs



CONDITIONS D 'EMPLOI DE L'ARSENITE DE SOUDE

Ce produit est très dangereux pour l'homme et les animaux.
Il est très soluble et peut pénétrer à l'intérieur de la peau.
Il faut :
- porter des vêtements de protection
- des gants
- le port d'un masque est souhaitable
- s'abstenir de boire, manger, fumer pendant le traitement
- faire une toilette soigneuse après le traitement.

NOTE NATIONALE EUTYPIOSE - 1991

Rédigée par l'INRA, l'ITV, le Service de la Protection des Végétaux, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, la Station Viticole du BNIC, le CIVC.

Les enquêtes réalisées en 1991, année climatiquement peu favorable à l'expression des symptômes, confirment que :

- la maladie est présente dans tous les vignobles observés,
- la maladie atteint des niveaux élevés dans plusieurs vignobles à encépagement sensible :
  . plus de 30 % de pieds manifestent des symptômes sur des Chenin ou Sauvignon
  . de 15 à 30 % sur des Cabernet Franc, Gamay, Cinsaut ou Ugni Blanc
- un même cépage présente des taux très différents selon les régions.

Il n'existe aucun moyen de lutte pour guérir les souches malades, à l'exception du recépage (lorsqu'il est réalisable).

La lutte doit donc être essentiellement préventive et exige la mise en oeuvre de mesures prophylactiques strictes et collectives.

MESURES PROPHYLACTIQUES

Détruire par le feu ou mettre à l'abri de la pluie, avant la taille, les réservoirs de maladie :

- les tas de souches mortes, où qu'ils soient
- les ceps morts encore en place et le bois mort présent sur les ceps
- les ceps dépérissants ne pouvant être recépés
- les morceaux de bras ou de souches laissés par terre, dans les parcelles.

Attention :

1° - L'enlèvement des bois de l'année n'a pas d'intérêt. On peut donc continuer à bénéficier de la restitution humique des sarments.

2° - Les matériels d'enlèvement et de broyage des sarments laissent à terre des morceaux de bras et de souches, réservoirs d'inoculum !

La lutte doit être collective et généralisée. Chaque viticulteur a une part de responsabilité individuelle, y compris quand il cède des souches à des particuliers ; il doit s'assurer qu'elles sont mises à l'abri de la pluie.

PROTECTION PREVENTIVE DES PLAIES DE TAILLE

Fongicide :

- le seul fongicide actuellement autorisé est l'Atemicep, produit formulé prêt à l'emploi.
- les expérimentations réalisées en 1991 ont mis en évidence des manques d'efficacité probablement liés :
  . à une mauvaise tenue en suspension des deux matières actives composant la spécialité,
  . à un mauvais fonctionnement du sécateur Cisar de série.
- des travaux d'amélioration sont en cours.

Conditions d'application : à respecter strictement :

Le produit doit être appliqué :

. après une agitation énergique,
. tous les ans dès la 2ème année de taille (3ème feuille),
. sans aucun délai après la taille,
. sur toutes les plaies de taille,
. en localisation sur les plaies,
. en dehors des périodes de pleurs (inefficacité et risque d'entraînement sur les bourgeons),
. en évitant le contact du produit avec les bourgeons quel que soit leur stade, en raison d'un risque de phytotoxicité (aggravé par la pluie ou les pleurs).

En aucun cas, ce produit ne doit être utilisé en pulvérisation, afin d'éviter toute destruction de bourgeons et de respecter la microflore utile sur les ceps.

Parcelles à protéger :

En priorité, ce sont les parcelles jeunes à partir de la 2ème année de taille.

Pour les parcelles plus âgées, le traitement conserve son intérêt, mais seulement vis-à-vis des souches non contaminées avant le traitement. Pour celles qui présentent des symptômes, le viticulteur devra utiliser les techniques de recépage ou de remplacement pour maintenir l'état sanitaire de sa parcelle.

EUTYPIOSE : NOTE TECHNIQUE SUR LE RECEPAGE

Rédigée par le Groupe de travail national EUTYPIOSE.

Le recépage constitue toujours la seule méthode disponible pour restaurer les souches atteintes d'EUTYPIOSE. Compte tenu de nos connaissances actuelles, voici les réponses que nous pouvons donne aux questions les plus fréquemment posées :

1) Y a-t-il un âge limite de la vigne ?

Non ! Tout dépend du contexte économique du vignoble.

2) Quand doit-on décider du recépage ?

Dès l'apparition des premiers symptômes, sur les ceps en végétation. Pour cela le marquage des ceps touchés, au moment où les symptômes sont les plus nets, est indispensable : exemple : juin 1991 pour un recépage hiver 91/92.
Le gourmand sélectionné doit être choisi le plus bas possible et faire l'objet de soins très attentifs (attachage, précautions au désherbage, etc...).

3) Quand faut-il sectionner le tronc ?

Deux périodes sont possibles :
En Mars-Avril, juste avant le débourrement : l'écoulement des pleurs rend en général impossible l'application immédiate d 'un produit de protection des plaies mais empêche également les contaminations d'Eutypa.
Il semblerait cependant plus prudent de protéger ultérieurement ces plaies, lorsqu'elles ont séché, par précaution contre l'Esca.
En hiver, en protégeant impérativement la plaie de recépage, immédiatement après la section.

4) A quel niveau faut-il sectionner ?

- à 5 cm minimum au-dessus du départ du gourmand
- à 5 cm minimum au-dessous de la zone nécrosée

L'absence totale de section nécrosée en-dessous de la section est absolument indispensable pour le succès du recépage.

5) Avec quoi protéger ?

Un seul produit est autorisé : l'Atemicep, à appliquer au pinceau.
Des essais ont été mis en place pour tester des protections mécaniques.